

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** KORANOL GRUND FARBLOS

**Type(s) de produit:** TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

**Numéro de l'autorisation:** FR-2013-0130

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0010139-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	9

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

KORANOL GRUND FARBLOS
DELTA IMPRÄGNIERGRUND 1.02
ARBOTROL BLÄUESCHUTZGRUND BP ARBEZOL FOND PROTECTION DES BOIS BP
ARBOTROL GRUNDIERUNG BP PLUS
HOLZ-IMPRÄGNIER-GRUND LH
HOLZGRUND L
BLÄUESCHUTZ-GRUND
ARCULUX HOLZIMPRAGNIERGRUND
HOLZSCHUTZ-GRUND
STOPPRIM PROTECT BS
HOLZ-IMPRÄGNIERUNG FARBLOS
HOLZSCHUTZGRUND L
KORANOL BLÄUEGRUND
LUCITE IMPREGNATION
DELTA COUCHE D'IMPREGNATION 1.02
RELIUS HOLZSCHUTZGRUND L
PROSOL HOLZGRUND L

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Kurt Obermeier GmbH
	Adresse	Berghäuser Straße 70 57319 Bad Berleburg Allemagne
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2013-0130	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0010139-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	10/03/2014	

Date d'expiration de l'autorisation

30/10/2025

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Kurt Obermeier GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	Berghäuser Straße 70 57319 Bad Berleburg Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Berghäuser Straße 70 57319 Bad Berleburg Allemagne

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
<b>Nom du fabricant</b>	Troy Chemical Company BV,
<b>Adresse du fabricant</b>	Uiverlaan 12E 3145 XN Maassluis Pays-Bas
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	One Avenue L NJ 07 105 Newark États-Unis
	TROY RHEINLAND GMBH - Industriepark 23, 56593 Horhausen Allemagne
<b>Substance active</b>	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
<b>Nom du fabricant</b>	Thor Specialities (UK) Limited
<b>Adresse du fabricant</b>	Wincham Avenue CW9 6GB Wincham, Cheshire Royaume-Uni
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Wincham Avenue CW9 6GB Wincham, Cheshire Royaume-Uni

<b>Substance active</b>	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
<b>Adresse du fabricant</b>	Kennedyplatz 1 50569 Köln Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	SHANGHAI HUI LONG CHEMICALS CO., LTD - Dengta Jiazhu Rd. Jiading 201815 District Shanghai - P.R. Chine
	TROY HORHAUSEN GMBH - Industriepark 23 D-56593 Horhausen Allemagne
	TROY CORPORATION - One Avenue L 07105 Newark, New Jersey États-Unis

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,95
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Substance non active			84,25

### 2.2. Type de formulation

AL – autre liquide (peinture à base solvant) prête à l'emploi

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 Contient IPBC. Peut produire une réaction allergique.

### Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.  
 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON / médecin.

NE PAS faire vomir.

Garder sous clef.

Éliminer le dans

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

**Utilisation 1 - Produit destiné à une utilisation par des professionnels évoluant en milieu industriel, et professionnels travaillant sur du bois « in situ »**

#### Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

#### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

#### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de donnée  
Nom commun: Champignons responsables du bleuissement  
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée  
Nom commun: Champignons destructeurs du bois  
Stade de développement: Pas de donnée

#### Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Les produits sont prêts à l'emploi dans le cadre d'un traitement préventif du bois massif pour les classes d'usage 2 (bois d'intérieurs et d'extérieurs abrités) et 3.1 (bois d'extérieurs sans contact avec le sol, soumis à une humidification fréquente et non susceptibles de piéger l'eau).

#### Méthode(s) d'application

Méthode d'application: -

Description détaillée:

Les différents modes d'application dépendent de la nature du professionnel :

- Traitements automatiques par trempage, pulvérisation, badigeonnage, et aspersion type VACUMAT par les professionnels évoluant dans l'environnement industriel,

- Traitements au pinceau et par trempage par les professionnels opérant in situ sur du bois en service.

#### Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 135 à 140 mL de produit / m2

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

135 à 140 mL de produit / m2 de bois traité selon le mode d'application et les capacités de rétention du bois

<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriel Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Les produits sont conditionnés dans :  des barils en fer blanc d'une taille maximale de 20 L recouverts d'un vernis composé de résines époxydes et phénoliques, pour les utilisateurs professionnels « in situ », des barils en fer blanc d'une taille maximale de 200 L recouverts d'un vernis composé de résines époxydes et phénoliques, et des containers en polyéthylène haute densité d'une taille maximale de 1 000 L, pour les utilisateurs professionnels évoluant en milieu industriel.

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas utiliser de gants en cuir ou en tissu. Utiliser des gants résistants aux produits chimiques durant toutes les opérations (préparation, application, nettoyage).
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, puis se laver les mains.
- Porter des gants accordant une protection conforme à la norme NF EN 374 pendant toutes les phases d'utilisation du produit, et des vêtements de protection adaptés à la phase d'utilisation du produit.
- Ne pas manipuler le bois fraîchement traité avant séchage complet du produit.
- Le produit ne doit pas être utilisé pour le traitement de bois destinés à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Tous les rejets issus de l'application industrielle du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
- Le stockage du bois fraîchement traité de manière industrielle n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

- Les applications par trempage « in situ » doivent être réalisées sur un sol protégé par un revêtement imperméable, permettant la collecte des déchets.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 4.2 Description de l'utilisation

#### Utilisation 2 - Produit destiné à une utilisation par des non professionnels – Pinceau/Rouleau

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Champignons responsables du bleuissement Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Champignons destructeurs du bois Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur  Extérieur  Les produits sont prêts à l'emploi dans le cadre d'un traitement préventif du bois massif pour les classes d'usage 2 (bois d'intérieurs et d'extérieurs abrités) et 3.1 (bois d'extérieurs sans contact avec le sol, soumis à une humidification fréquente et non susceptibles de piéger l'eau).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pinceau/Rouleau Description détaillée: -



**Taux et fréquences d'application**

Taux d'application: 135-140 mL de produit / m2  
Dilution (%): 0  
Nombre et fréquence des applications:  
135-140 mL de produit / m2 de bois traité selon le mode d'application et les capacités de rétention du bois.  
1 à 2 applications (avec un temps d'attente de 2 heures entre les deux couches).

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Grand public (non professionnel)

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Bidons, fûts en plastique PEHD : 0,375 – 0,75 – 1 – 2,0 – 2,5 – 5 – 10 – 20L  
Bidons, fûts en métal : 0,375 – 0,75 – 1 – 2,0 – 2,5 – 5 – 10 – 20L

**4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

**4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Utiliser uniquement en extérieur ou dans une pièce bien ventilée.
- Tenir le bois traité hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie jusqu'au séchage complet.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

**4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

**4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

**4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas manger, boire ou fumer durant l'application; se laver les mains et le visage immédiatement après chaque application du produit.
- Ne pas rejeter les eaux de lavage vers l'environnement (eau, sol, station d'épuration) lors des contaminations par le produit pendant l'application (sol, cuve, bac, conteneur, système d'application...).
- Un traitement finition (surcouche) doit intervenir après application du produit.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Lors de l'application in situ en extérieur, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Contact oculaire : irritation sévère. Est susceptible d'entraîner des lésions cornéennes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes. Laver sous un filet d'eau tiède durant une dizaine de minutes, œil ouvert, sans oublier de laver sous les paupières. Si l'œil reste rouge à deux heures du lavage, consulter un médecin.
- Contact cutané : un contact cutané, même bref peut entraîner une irritation. Un contact prolongé peut entraîner des lésions importantes avec brûlures cutanées. Retirer tous les vêtements contaminés. Laver à grande eau durant au moins 10 minutes. Consulter un médecin en cas de lésion cutanée, de rougeur ou de douleur persistante. Des atteintes allergiques peuvent apparaître chez les personnes sensibilisées antérieurement (la molécule sensibilisante IPBC peut être également présente dans d'autres produits tels que peintures et teintures, traitement des bois, cosmétiques (crèmes diverses, shampooing, savons, ...), fluides frigorigènes, encres...).
- Ingestion : l'ingestion peut conduire à une intoxication aiguë sévère. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans un avis médical.
- En présence de solvants hydrocarbures « légers », des troubles de la conscience et des vertiges peuvent survenir. En cas de troubles de la conscience, installer la victime allongée en position latérale de sécurité et surveiller (le cas échéant assister) sa respiration.
- Inhalation : l'inhalation du produit (aérosol, vapeurs), notamment dans le cas de traitement par pulvérisation, peut conduire à une détresse respiratoire sévère. Sortir le patient de l'atmosphère toxique.
- En cas de troubles respiratoires, contacter le SAMU ou un centre antipoison sans délai. Aérer les locaux. En cas d'inhalation d'un aérosol, les caractères irritants et sensibilisants des deux molécules, même en solution aqueuse, font craindre un bronchospasme, voire une crise d'asthme ou un état de mal asthmatique.
- En présence de solvants hydrocarbures « légers », des troubles de la conscience et des vertiges peuvent survenir. En cas de troubles de la conscience, installer la victime allongée en position latérale de sécurité et surveiller (le cas échéant assister) sa respiration.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 36 mois.
- Ne pas stocker à basse température.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30°C.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

#### 6. Autres informations

- L'étiquetage des articles traités avec ce produit biocide doit mentionner que ceux-ci ne doivent pas être destinés à être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché précisera sur l'emballage la nature des traitements de finition adaptés et conformes avec la norme EN 927-2 et s'assurera de leur mise à disposition sur le marché français.
- La combustion des bois traités peut produire des oxydes de carbone, d'azote et de l'acide chlorhydrique.

